



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

266^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

CGV-190413

Le 13 avril 2019

de 8 h 34 à 16 h

Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-190413



CGV-190413

UNIVERSITÉ DE MONCTON

266^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 13 avril 2019

de 8 h 34 à 16 h

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Jason Lee Alcorn	Extérieur des régions	Samuel LeBreton	Extérieur des régions
Sylvie Benoît- Thériault	Nord-Est	François Lemieux	Étudiant (Edmundston)
Laurel Broten	Région de l'Atlantique (N.-É.)	Marie-France Pelletier	Extérieur du N.-B. (Ottawa)
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest	Pascale Rioux	Étudiante (Moncton)
Marc-Antoine Chiasson	alUMni	Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest
Keith Coughlan	Sud-Est	Paulette Robert	Nord-Est
Jacques-Paul Couturier, recteur et vice-chancelier	U de M	Luc Vigneault	Professeur (Edmundston)
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Isabelle Dasylla- Gill	Région de l'Atlantique (I.-P.-É.)	Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Kassim Dombia	Nord-Est	Madeleine Dubé, vice- rectrice	Edmundston
Denise Frenette	Sud-Est	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Samuel Haché	Étudiant (Shippagan)	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Louise Imbeault	Chancellerie	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Mathieu Lang	Professeur (Moncton)		
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		

Personnes excusées : Lori-Ann Cyr et Chantal Thériault

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	5
7.1. OJC procès-verbaux CEX-190128 et CEX-190312	5
7.2. OJC Rapport des ressources humaines.....	5
7.3. OJC Évaluation des programmes en informatique.....	6
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-181208	7
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	7
10.1. Processus d'enquête.....	7
10.2. Autres	8
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	8
12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	9
12.1. Contexte budgétaire (2019-2020) de l'Université de Moncton.....	9
12.2. Ratification de conventions collectives.....	11
12.2.1. APPUMCS (Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan).....	11
12.2.2. AEUM (Association des employés de l'Université de Moncton)	11
12.2.3. APAPUM (Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton)	11
13. Affaires découlant des procès-verbaux CEX-190128 et CEX-190312	12
13.1. CEX-190128	12
13.1.1. Calendrier des réunions 2019-2020.....	12
13.1.2. Autres	12
13.2. CEX-190312	12
13.2.1. Évaluation de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier : processus et formulaire d'évaluation.....	12
13.2.2. Nomination – Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales	12
13.2.3. Évaluation de la commissaire	13
13.2.4. Autres	13
14. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	14
14.1. Création de la Mineure en création littéraire et du programme de Certificat en création littéraire.....	14
14.2. Création de la Mineure en sociolinguistique et du programme de Certificat en sociolinguistique	14
14.3. Création du programme de Doctorat en sciences physiques	15
14.4. Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé.....	16
15. APPELLATION DES ORDRES ET DES CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON.....	16
16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	17
16.1. Nominations – Comité ad hoc pour la révision du Code de conduite.....	17
16.2. Nomination au Conseil des gouverneurs – Région du Sud-Est	18
16.3. Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs	18
16.3.1. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.....	18
16.3.2. Comité de placement	18
17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	18
17.1. Politique de placement – professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton.....	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

17.2.	Politique de placement – personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l’Université de Moncton.....	19
17.3.	Option de transfert (25 %) – professeurs, professeures et bibliothécaires de l’Université de Moncton	19
17.4.	Option de transfert (25 %) – personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l’Université de Moncton.....	20
18.	NOMINATION – VICE-RECTORAT À L’ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE.....	21
19.	NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION – RECTORAT	21
20.	PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-190308	22
21.	AFFAIRES NOUVELLES.....	22
22.	PROCHAINE RÉUNION.....	22
23.	CLÔTURE.....	22
DOCUMENT.....		23
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté		A(1-3)
DOCUMENT B : Rapports des ressources humaines.....		B(1-4)
DOCUMENT C : Procès-verbal du CCJ-190211 (extraordinaire)		C(1)
DOCUMENT D : Directives portant sur la confidentialité et les conflits d’intérêts lors des processus de sélection des principaux cadres de l’Université de Moncton.....		D(1-13)
DOCUMENT E : Rapport du recteur et vice-chancelier		E(1-16)
DOCUMENT F : Note du recteur aux membres du CGV – Budget 2019-2020.....		F(1)
DOCUMENT G : Ratification de conventions collectives - APPUMCS.....		G(1-4)
DOCUMENT H : Ratification de conventions collectives - AEUM		H(1-2)
DOCUMENT I : Ratification de conventions collectives - APAPUM		I(1-3)
DOCUMENT J : Calendrier des réunions		J(1)
DOCUMENT K : Procès-verbal du CCJ-190128.....		K(1)
DOCUMENT L : Création de la Mineure et du Certificat en création littéraire		L(1)
DOCUMENT M : Création de la Mineure et du Certificat en sociolinguistique.....		M(1)
DOCUMENT N : Création du programme de Doctorat en sciences physiques		N(1)
DOCUMENT O : Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé.....		O(1)
DOCUMENT P : Appellation des ordres et des catégories de reconnaissance à l’Université de Moncton.....		P(1)
DOCUMENT Q : Nominations au Conseil des gouverneurs.....		Q(1-7)
DOCUMENT R : Nominations aux comités relevant du Conseil des gouverneurs.....		R(1-2)
DOCUMENT S : Plan de travail – Comité de gouvernance		S(1-4)
DOCUMENT T : Nominations : Comité consultatif – Rectorat.....		T(1-4)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d’économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE**Reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones**

La présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet, commence la réunion en faisant la lecture de la reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones.

L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiwik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiwik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Ouverture de la réunion

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Les personnes excusées sont Lori-Ann Cyr et Chantal Thériault. Elle désigne Marc Angers, scrutateur et Madeleine Dubé, scrutatrice.

En faisant référence au *Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs* et au *Code de conduite* de l'Université de Moncton, la présidente rappelle aux membres les règles à suivre lors des réunions du Conseil des gouverneurs afin d'en assurer le bon déroulement.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La présidente souligne la présence de deux membres qui sont à leur première réunion au Conseil des gouverneurs. Il s'agit d'Isabelle Dasylva-Gill, représentante de l'Atlantique, et de Pascale Rioux, représentante des étudiantes et des étudiants du campus de Moncton.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes suivantes qui sont décédées depuis la dernière réunion :

Philomon Bourgeois est décédé le 20 janvier. Il était électricien à la retraite.

Bernard de Dormale est décédé le 21 janvier. Il était professeur à la retraite.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 26 mars 2019 accompagné du projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale fait mention de la réception d'une lettre de Camille Thériault ayant comme objet *Enquête*. La lettre datée du 3 avril 2019 sera examinée par le

6. CORRESPONDANCE (suite)

Comité exécutif en mai conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.

7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir Document A, p. 1-3

R : 01- CGV-190413

Jean Roch Cayouette, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

« *Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement soient adoptés tels que présentés.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7.1. OJC Procès-verbaux CEX-190128 et CEX-190312

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 28 janvier et du 12 mars sont reçus aux fins de discussion.

7.2. OJC Rapport des ressources humaines

Voir Document B, p. 1-4

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines*, voici les nominations présentées au Conseil des gouverneurs pour information :

Campus de Moncton

1. Le professeur **Julien CHIASSON** (Département d'informatique) a été nommé directeur par intérim de son département pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. Le professeur **Étienne DAKO** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommé directeur par intérim du Centre de recherche sur les aliments (CRA) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 76 des *Statuts et règlements* de l'Université.
3. Le professeur **Maurice RAYMOND** (Département d'études françaises) a été nommé directeur par intérim de son département pour la période du 14 janvier 2019 au 30 juin 2019, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. La professeure **Penelopia Iancu** (École de travail social) a été nommée directrice adjointe de son école pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Modification (suivi au rapport CEX-181114)**Campus d'Edmundston**

Le professeur suivant renonce à sa sabbatique :

Lacina COULIBALY

École de foresterie

Type C

1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

7.3. OJC Évaluation des programmes en informatique

Voir Document C, p. 1

Quatre programmes et une mineure en informatique ont été évalués par l'équipe d'évaluation soit le Baccalauréat en informatique appliquée (BIA), le Baccalauréat en informatique appliquée (régime coopératif), le B. Sc. Majeure informatique, la Maîtrise ès sciences en informatique et la Mineure en informatique.

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes en informatique travaillent de pair avec la direction de la Faculté des sciences et la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant afin de développer un plan de recrutement étudiant pour l'ensemble des programmes en informatique (1^{er} et 2^e cycle).

RECOMMANDATION 2

Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle considèrent étendre l'offre de cours optionnels des disciplines connexes (ex. génie électrique, psychologie).

RECOMMANDATION 3

Que les responsables des programmes en informatique voient au développement d'activités pédagogiques de nature expérientielle pour les programmes BIA (régime régulier) et B. Sc. (majeure en informatique) afin de faciliter l'intégration au marché du travail.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables des programmes voient à l'intégration d'objectifs de programmes, d'objectifs de cours et d'activités visant davantage le développement de compétences transversales, notamment en communication.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables des programmes en informatique et la Faculté des sciences voient à différentes approches pour publiciser la recherche effectuée au Département dans une perspective de recrutement étudiant, et ce, à tous les cycles d'études.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale fait mention que Rachel Bourgeois qui était initialement invitée pour le point concernant le budget ne sera pas présente à la réunion.

R : 02-CGV-190413

François Daigle, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

10.1. **Processus d'enquête** (suite)**R : 06-CGV-190413**

Marie-France Pelletier, appuyée par Paulette Robert, propose :

« Que le recteur et vice-chancelier par intérim informe les candidates et candidats du dernier processus de sélection de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier, les membres du Comité consultatif de sélection, la secrétaire du Comité, ainsi que le chercheur de cadres, des résultats de l'évaluation et des mesures préconisées pour éviter que des violations se produisent à l'avenir. »

Vote sur R06 Pour : 21 Abstention : 1 ADOPTÉE

R : 07-CGV-190413

Marie-France Pelletier, appuyée par Jason Alcorn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les modifications proposées à la nouvelle Directive portant sur la confidentialité et les conflits d'intérêts lors des processus de sélection des principaux cadres de l'Université de Moncton et que les Directives fassent l'objet d'une révision dans les prochains 12 mois .»

Vote sur R07 Pour : 22 Abstention : 1 ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier remercie les membres du sous-comité de gouvernance composé de Marie-France Pelletier, François Daigle et Lori-Ann Cyr pour avoir piloté ce dossier. Il remercie également Edgar Robichaud de les avoir appuyés dans leur travail.

10.2. **Autres**

Edith Doucet, Lynne Castonguay, Marc-Antoine Chiasson, Jean-Roch Cayouette, Janice Comeau et Michel Couture reviennent en salle.

On constate que le temps nécessaire pour traiter du processus d'enquête fut plus long que prévu.

R : 08-CGV-190413

Edith Doucet, appuyée par François Daigle, propose :

« Que l'ordre du jour de la réunion soit modifié afin de permettre d'assurer que les points les plus urgents où une décision du Conseil des gouverneurs est nécessaire soient traités étant entendu que les points non traités seront reportés à la prochaine réunion. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Aucun autre point n'est soulevé.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir Document E, p. 1

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

12.1. Contexte budgétaire (2019-2020) de l'Université de Moncton

Voir Document F, p. 1

Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente le contexte budgétaire dans lequel l'Université de Moncton se trouve. Plus spécifiquement, il présente une note en date du 2 avril qui explique le report de la présentation du budget de l'Université de Moncton pour l'année 2019-2020.

Essentiellement, le Comité de finance a pris la décision de reporter à la réunion du Conseil des gouverneurs du 8 juin la présentation du budget. Cette décision est motivée par le fait que l'Université n'était pas en mesure de valider à temps pour la réunion du Conseil d'aujourd'hui le niveau de financement fourni par le gouvernement provincial. Les détails du financement pour les universités seront seulement spécifiés lors du dépôt des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ce qui devrait intervenir plus tard en avril.

Le VRARH indique que les opérations régulières pourront se poursuivre dès le début de la prochaine année financière, soit le 1^{er} mai même si le budget 2019-2020 n'est pas techniquement adopté en avril.

Le VRARH présente les principes directeurs du budget pour l'année financière 2019-2020. Il rappelle que, suite au dépôt du dernier budget provincial, les subventions aux universités ont été réduites de 8 M\$. Le VRARH explique que, dans ce contexte d'incertitude, il est imprudent de présenter un budget en ce moment pour l'année 2019-2020.

L'impact du report de l'adoption du budget se résume comme suit :

- Maintien des opérations régulières de l'Université.
- Aucune nouvelle dépense n'est autorisée.
- Tout contrat temporaire renouvelable prenant fin avant le 1^{er} juillet 2019 est prolongé jusqu'au 30 juin 2019.
- Aucun nouveau poste n'est comblé avant l'approbation du budget 2019-2020 par le Conseil des gouverneurs.
- Tout achat d'équipement prévu au budget de fonctionnement est reporté jusqu'à l'approbation du budget 2019-2020 par le Conseil des gouverneurs.

Discussion des membres du Conseil des gouverneurs

Une gouverneure explique que la position du gouvernement est difficile pour les étudiantes et étudiants, notamment celles et ceux dont les familles ont des revenus plus faibles. Les modifications au programme de prêts étudiants auront des impacts sur la rétention des étudiantes et des étudiants ainsi que sur le recrutement des personnes étudiantes.

Le dossier des sciences infirmières est préoccupant. Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs dénoncent le manque d'information. Le gouvernement provincial manque de transparence dans ce dossier et n'explique pas pourquoi les coupures sont nécessaires alors qu'il y a un besoin criant d'infirmières et d'infirmiers au Nouveau-Brunswick et au Canada.

12.1. Contexte budgétaire (2019-2020) de l'Université de Moncton (suite)

La gouverneure, Pascale Rioux, fait la proposition suivante :

P : 09-CGV-190413

Pascale Rioux, appuyée par François Lemieux, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs se rallie avec la FÉÉCUM, l'ABPPUM et la Concertation des organismes de l'Acadie (COANB) pour l'envoi d'une lettre au Gouvernement Higgs dénonçant les changements apportés à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, aux coupures faites aux universités du Nouveau-Brunswick et au manque d'information quant aux coupures à venir. »

Discussion sur la proposition

Les membres discutent de la proposition. Certains sont d'avis qu'il est difficile d'appuyer une lettre qui n'a pas encore été rédigée. D'autres sont d'avis que l'on peut appuyer le principe et donner le mandat au recteur de rédiger une lettre en ce sens. La position de l'Université a été donnée régulièrement au cours des dernières semaines aux représentants de la Province.

Certains membres sont d'avis que le Comité exécutif pourrait être chargé de travailler sur la lettre.

Un membre propose de déposer la proposition.

Mme Rioux, avec l'appui du co-proposeur, retire sa proposition.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-CGV-190413

Pascale Rioux, appuyée par François Lemieux, propose :

« Attendu que lors de la réunion du 11 avril, la COANB était unanime à démontrer être signataire d'une lettre d'appui à la FÉÉCUM adressée au premier ministre, l'honorable Blaine Higgs, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, l'honorable Trevor Holder et le ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, l'honorable Robert Gauvin;

Attendu que la population étudiante de l'Université de Moncton est désavantagée et touchée par les changements au programme de la gratuité scolaire au N.-B.;

Attendu que le gouvernement a annoncé des coupures importantes pour l'Université de Moncton concernant les programmes de science infirmière;

Attendu qu'il y a un manque d'information concernant les détails des autres coupures qui ont été annoncées dans le budget provincial;

Attendu que les associations étudiantes des campus de Shippagan et d'Edmundston ainsi que l'ABPPUM sont également cosignataires;

Attendu que le CGV mandate le Comité exécutif de s'associer avec la FÉÉCUM, la COANB, les deux associations étudiantes des campus d'Edmundston et de Shippagan et l'ABPPUM pour exprimer, sous forme de lettre, au Gouvernement, ses préoccupations en la matière;

Que le Conseil des gouverneurs donne son appui à cette lettre par l'entremise de la signature de son recteur et vice-chancelier par intérim. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12.2. Ratification de conventions collectives**12.2.1. APPUMCS (Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan)**

Voir Document G, p. 1-4

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que la convention collective entre l'Employeur et l'APPUMCS a pris fin le 30 juin 2018. Une entente de principe de quatre ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022, a été conclue. Cette entente prévoit un alignement sur l'échelle du campus de Moncton pour les années 2018-2019 et 2019-2020 et par la suite une augmentation de 1 % par année.

L'entente prévoit un changement de la procédure d'évaluation annuelle d'une ou d'un membre ainsi que de nouvelles clauses non salariales.

Aucune question n'est soulevée.

R : 11-CGV-190413

François Daigle, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton – campus de Shippagan (APPUMCS). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

12.2.2. AEUM (Association des employés de l'Université de Moncton)

Voir Document H, p. 1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que la convention collective entre l'Employeur et l'AEUM est échue depuis le 30 avril 2018. Une nouvelle entente de principe a été convenue le 1^{er} février 2019. Celle-ci est d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2022. L'entente prévoit une augmentation de 6,0 % à l'échelle sur quatre ans. L'entente prévoit également des conditions spécifiques sur le monétaire et les conditions de travail.

À la suite d'une question portant sur l'équité entre les campus, le VRARH rappelle qu'un exercice de classification des postes a été entrepris il y a quelques années et plusieurs questions portant sur l'équité ont été adressées à ce moment.

R : 12-CGV-190413

Gilles Lanteigne, appuyé par Jean Roch Cayouette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton – campus de Shippagan (APPUMCS). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

12.2.3. APAPUM (Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton)

Voir Document I, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que l'entente entre l'Employeur et l'APAPUM est échue depuis le 30 avril 2018. Une nouvelle entente de principe a été convenue entre les parties le 11 mars dernier. Celle-ci est d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2023. Elle prévoit une augmentation de 7,5 % à l'échelle sur cinq ans. Elle prévoit également des clauses spécifiques sur le monétaire, dont un congé spécial la journée de l'anniversaire de naissance de l'employée et de l'employé et une journée personnelle. La formation et le perfectionnement passent de 2000 \$ à 2500 \$.

Aucune question n'est soulevée.

12.2.3. APAPUM (Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton) (suite)**R : 13-CGV-190413**

Samuel LeBreton, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX-190128 ET CEX- 190312**13.1. CEX-190128****13.1.1. Calendrier des réunions 2019-2020**

Voir Document J, p. 1

Le calendrier des réunions pour 2019-2020 a été communiqué aux membres par l'intermédiaire de la plateforme de réunions, DiliTrust.

13.1.2. Autres

Aucun autre point n'est soulevé.

13.2. CEX-190312**13.2.1. Évaluation de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier : Processus et formulaire d'évaluation**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13.2.2. Nomination – Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Le rapport final du Comité consultatif de sélection pour le poste de vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales est distribué séance tenante. Une période de lecture est accordée. Le rapport est confidentiel.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que le Comité consultatif de sélection pour le poste de vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales a mené trois concours et a tenu 10 réunions incluant les entrevues avant de faire la recommandation suivante. Le VRER présente le rapport.

Profil de madame Elizabeth Dawes

Mme Elizabeth Dawes détient un doctorat en linguistique de l'Université de Montréal. Elle est conseillère spéciale à la Secrétaire générale à l'Université Laurentienne. Elle a commencé sa carrière professorale en études françaises à la University of Winnipeg où elle a occupé des postes de directrice de programme, directrice de département et de vice-doyenne de la Faculté des arts. Mme Dawes a poursuivi sa carrière à l'Université Laurentienne, université fédérée avec trois universités du nord de l'Ontario. Elle y a été à la fois doyenne de la Faculté des humanités et de la Faculté des sciences sociales qui ont été fusionnées en une Faculté des arts, toujours sous son décanat. Elle a, entre autres, élaboré un plan d'enseignement introduisant l'interdisciplinarité dans tous les programmes ainsi que diverses initiatives pour valoriser l'enseignement. Mentionnons finalement que Mme Dawes a participé à trois équipes de négociation de conventions collectives à l'Université Laurentienne et

13.2.2. Nomination – Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (suite)

qu'elle siège présentement au Comité d'assurance de la qualité du Conseil des universités de l'Ontario.

Un membre demande s'il s'agit d'un nouveau poste. Le VRER précise que le poste était occupé par Jean-François Richard et que monsieur Richard a indiqué qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat.

R : 14-CGV-190413

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs nomme **Mme Elizabeth Dawes** au poste de vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 juin 2024. »*

Vote sur R14

Pour : 21

Contre : 1

ADOPTÉE

13.2.3. Évaluation de la commissaire

La présidente explique qu'un questionnaire type doit être rempli conformément à la procédure d'évaluation pour la période d'essai de la commissaire Johanne Savaie. La présidente indique qu'elle a demandé aux membres de l'Équipe de direction de se concerter et de remplir le questionnaire, ce qui a été fait. Les commentaires de l'Équipe de direction ont été remis à la présidente.

La présidente indique qu'elle souhaite préparer une procédure d'évaluation spécifique à la commissaire au cours de la prochaine année.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 15-CGV-190413

Samuel LeBreton, appuyé par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la procédure relative à l'évaluation de la commissaire, Mme Johanne Savoie, telle que présentée. »

Vote sur R15

Pour : 19

Abstention : 1

ADOPTÉE

R : 16-CGV-190413

Jules de Tibeiro, appuyé par Jason Alcorn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'évaluation de la commissaire, Mme Johanne Savoie, telle que présentée. »

Vote sur R16

Pour : 18

Abstention : 3

Contre : 1

ADOPTÉE

13.2.4. Autres

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

14. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir Document K, p. 1

14.1. Création de la Mineure en création littéraire et du programme de Certificat en création littéraire

Voir Document L, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création de la Mineure en création littéraire et le projet de création du Certificat en création littéraire.

Ces nouveaux projets visent à donner à l'étudiante et à l'étudiant une expérience d'écriture soutenue dans des genres variés, des connaissances sur les genres littéraires et la littérature contemporaine, des techniques d'écriture permettant d'alimenter la création, des connaissances sur le milieu littéraire acadien et des

stratégies pour envisager une éventuelle publication. La Mineure comme le Certificat compte 24 crédits, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Le Conseil des gouverneurs note que les implications financières sont mineures.

R : 17-CGV-190413

Keith Coughlan, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Mineure en création littéraire. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

R : 18-CGV-190413

Luc Vigneault, appuyé par Jean Roch Cayouette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Certificat en création littéraire. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

14.2. Création de la Mineure en sociolinguistique et du programme de Certificat en sociolinguistique

Voir Document M, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création de la Mineure en sociolinguistique et le projet de création du Certificat en sociolinguistique.

Les deux projets visent à regrouper en une seule structure des cours qui traitent des phénomènes langagiers et linguistiques à partir d'une perspective sociale qui rendent compte des multiples et complexes interrelations entre la langue et la société. La sociolinguistique constitue une force du corps professoral du secteur linguistique de l'Université de Moncton, tant au niveau de ses champs de spécialisation que de ses intérêts de recherche. Il s'agit de consolider cette force en la rendant plus visible et dynamique au niveau de l'enseignement tout en favorisant l'un des axes prioritaires de la Faculté et de l'Université, à savoir les études acadiennes et minoritaires, pour lequel la sociolinguistique constitue un pôle de rayonnement.

Ces projets ont pour objectifs de procurer aux étudiantes et étudiants les connaissances scientifiques nécessaires pour saisir ces réalités : notions théoriques, concepts et méthodes. De plus, ils cherchent à les doter de compétences pour agir sur celles-ci. La Mineure et le Certificat comptent 24 crédits, dont 9 crédits obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Le Conseil des gouverneurs note qu'il n'y a aucun coût additionnel pour les deux projets de création.

14.2. Création de la Mineure en sociolinguistique et du programme de Certificat en sociolinguistique (suite)**R : 19-CGV-190413**

Gilles Lanteigne, appuyé par François Lemieux, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Mineure en sociolinguistique. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

R : 20-CGV-190413

Josée-Rioux Walker, appuyée par Isabelle Dasyva-Gill, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Certificat en sociolinguistique. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

14.3. Création du programme de Doctorat en sciences physiques

Voir Document N, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Doctorat en sciences physiques (Ph. D.). Il indique qu'il s'agirait du 8^e programme de doctorat offert à l'Université de Moncton. Ce nouveau programme vise à former des chercheuses et chercheurs de haut niveau qui deviendraient des chefs de file dans les domaines associés. En raison des forces vives à l'Université, cette formation doctorale regroupe principalement deux thématiques : l'optique et les matériaux. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le programme s'inscrit dans le projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton.

Ce programme serait offert par l'ensemble des membres du corps professoral du Département de physique et d'astronomie au Campus de Moncton, mais inclurait aussi des membres des corps professoraux du Département de chimie et biochimie de Moncton et du Secteur des sciences du Campus de Shippagan.

Le programme compte 98 crédits, dont 80 crédits de thèse. La durée normale du programme est de trois ans.

Parmi les besoins les plus importants associés à la création du programme, on note l'ajout de ressources professorales. L'ajout d'une ressource professorale à temps plein s'avère nécessaire. Il y a également des coûts prévus pour des ressources matérielles.

Le Comité note que le Département de physique et d'astronomie jouit d'une réputation enviable telle qu'exprimée dans le rapport d'évaluation externe de Daniel Labrie de la Dalhousie University.

R : 21-CGV-190413

Josée Rioux-Walker, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Doctorat en sciences physiques. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

14.4. **Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

Voir Document O, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. Ce programme vise à former des agentes et agents scientifiques de recherche compétents qui seront capables de résoudre une multitude de problèmes ou situations complexes en santé. Le programme privilégie une approche par compétences, les cinq compétences étant la pensée critique, l'expertise en recherche, la communication, la collaboration et l'érudition.

Le programme comporte 45 crédits, dont 24 crédits de thèse. On note trois cours d'érudition d'un crédit chacun. La durée du programme est de deux ans à temps complet et quatre ans à temps partiel.

Une évaluation externe a permis d'examiner 17 recommandations. Au niveau des coûts, on fait remarquer que le programme devient rentable après quatre ans d'existence. Enfin, le dossier présente plusieurs lettres d'appui de divers organismes ainsi qu'une lettre d'entente avec l'Université de Sherbrooke.

R : 22-CGV-190413

Keith Coughlan, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

15. **APPELLATION DES ORDRES ET DES CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Voir Document P, p. 1-4

Le recteur et vice-chancelier par intérim explique qu'en 1994, le Conseil des gouverneurs a créé l'Ordre des Régents et des Régentes afin de reconnaître publiquement les personnes qui font un don considérable à l'Université de Moncton. En 2004, l'Ordre du Chancelier a été créé dans le but de reconnaître les associations, les communautés religieuses, les entreprises, les fondations et les municipalités qui offrent un soutien financier important à l'Université.

Au fil des ans, l'Université de Moncton s'est dotée d'une *Politique en matière d'équité* et d'une *Politique sur la féminisation des titres et des textes*. À la suite d'une réflexion et à des consultations internes, notamment avec le Conseil de la langue française, des modifications sont proposées afin d'assurer l'uniformité et la conformité aux règlements universitaires.

Proposition :

« Il est proposé :

- que l'Ordre du Chancelier devienne l'Ordre de la Chancelière ou du Chancelier
- que l'Ordre des Régents et des Régentes devienne l'Ordre des Régentes et des Régents
- que les paliers de reconnaissances des deux ordres deviennent :
 - Membres
 - Officière/Officier
 - Compagne/Compagnon
 - Ambassadrice/Ambassadeur

15. APPELLATION DES ORDRES ET DES CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

- que les paliers des Cercles de reconnaissance suivants deviennent :
 - Cercle des doyennes et des doyens
 - Cercle de la rectrice ou du recteur

et que ces mesures s'appliquent uniformément aux trois campus de l'Université de Moncton. »

Le recteur et vice-chancelier présente les éléments de mise en pratique ainsi que les remarques retrouvées dans le document-cadre.

Les membres du Conseil des gouverneurs estiment que ces changements reflètent davantage les valeurs du temps et de l'Université de Moncton.

R : 23-CGV-190413

Jean Roch Cayouette, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'appellation des ordres et des catégories de reconnaissance à l'Université de Moncton telles que présentées dans le document-cadre portant ce nom. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Voir le Document Q, p. 1-7, Document R, p. 1-2 et Document S, p. 1-4

16.1. Nominations – Comité ad hoc pour la révision du Code de conduite

Mises en candidature

Catégorie gouverneur-étudiant

Pascale Rioux

Proposée par Marie-France Pelletier

Élue par acclamation

Catégorie gouverneur-professeur

Mathieu Lang

Proposé par Marie-France Pelletier

Élu par acclamation

Catégorie gouverneur

Paulette Robert

Proposée par Marie-France Pelletier

Élue par acclamation

16.2. Nomination au Conseil des gouverneurs – Région du Sud-Est**R : 24-CGV-190413****Marie-France Pelletier**, appuyée par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs nomme **Marc-Antoine Chiasson** comme membre du Conseil des gouverneurs représentant le sud-est du Nouveau-Brunswick. »*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

16.3. Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs**16.3.1. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure****R : 25-CGV-190413**

Marie-France Pelletier, appuyée par Kassim Doumbia, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs nomme **Marc-Antoine Chiasson** comme membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure pour une période indéterminée. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

16.3.2. Comité de placement

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Paulette Robert quitte la salle durant les discussions portant sur les points 17.1 à 17.4.

17.1. Politique de placement – professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de MonctonInvité : Mathieu Lessard, conseiller principal, Gestion d'actifs, Normandin Beaudry

À l'aide de diapositives électroniques, le conseiller principal Mathieu Lessard présente les objectifs de la révision de la *Politique de placement*. Il rappelle que cette politique devrait être révisée tous les 5 ou 6 ans afin d'optimiser la stratégie de placements de l'Université. M. Lessard présente les catégories d'actifs, notamment celles qui composeraient le nouveau portefeuille. M. Lessard présente également les prochaines étapes.

Un gouverneur demande si l'Université a une politique portant sur des objectifs qui sont socialement responsables. M. Lessard indique qu'il y a des considérations et que ces facteurs sont de plus en plus présents dans les stratégies et les conversations.

Le Conseil des gouverneurs note que le Comité de placement a donné un avis favorable aux modifications proposées.

17.1. **Politique de placement – professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton** (suite)

R : 26-CGV-190413

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Jason Alcorn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'Annexe II intitulée Politique, objectif et pratiques générales de placement et restrictions du contrat de fonds réservé numéro AS-501 entre Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie et Université de Moncton pour le régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

17.2. **Politique de placement – personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton**

Voir la discussion au point 17.1.

R : 27-CGV-190413

Kassim Doumbia, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'Annexe II intitulée Politique, objectif et pratiques générales de placement et restrictions du contrat de fonds réservé numéro AS-502 entre Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie et Université de Moncton pour le régime de pension du personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

17.3. **Option de transfert (25 %) – professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton**

Invité : Yves Plourde, vice-président, Morneau Shepell

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-président de Morneau Shepell, Yves Plourde, présente une proposition des comités de retraite ayant trait au transfert de 25 % de la valeur de rachat (valeur commuée) à la cessation d'emploi et la retraite. Il présente la situation actuelle des deux régimes de pension. Les régimes sont présentement déficitaires (en date du 31 décembre 2017). Il indique clairement que les ressources financières de l'Université et des participantes et participants des régimes sont limitées.

Afin de calfeutrer les fuites de capitaux des deux régimes, il est proposé que l'option de transférer la valeur de rachat soit limitée à celles et ceux qui terminent leur emploi avant l'âge de 55 ans. Cette modification prendrait effet le 1^{er} juillet 2019.

M. Plourde présente les pertes encourues depuis quatre ans en raison des transferts de 25 % de la valeur de rachat. Les pertes accumulées excèdent 2.8 M\$ pour les deux régimes pour les quatre dernières années.

Un membre demande si l'on doit revisiter la question des fonds de pension. M. Plourde indique que l'Université a la liberté de revisiter ses plans. L'Université doit évaluer sa situation. En ce moment, la situation est meilleure en 2019 qu'elle ne l'était en 2014. Toutefois, il faut demeurer vigilant.

Le Conseil des gouverneurs note que le Comité de placement a donné un avis favorable aux modifications proposées.

18. NOMINATION – VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, quitte la salle pour la durée de ce point.

Le rapport final du Comité consultatif de sélection de la vice-rectrice, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est remis aux membres du Conseil des gouverneurs séance tenante pour lecture.

Le recteur et vice-chancelier par intérim présente le rapport final. Il explique que le titulaire du poste, André Samson, terminera son mandat le 30 juin. M. Samson a indiqué qu'il ne sollicitera pas un deuxième mandat. Le recteur indique que le Comité a commencé ses travaux le 30 novembre 2018. Le chercheur de cadres, Jean Raymond de la firme Raymond Recherche de Cadres, a épaulé le Comité. Le Comité a tenu 7 réunions.

Court profil de monsieur Gilles Roy

M. Gilles Roy, est doyen de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Moncton depuis quatre ans. Auparavant, il occupait le poste de vice-doyen de la même faculté entre 2007 et 2015. Professeur à l'Université de Moncton depuis 1995, M. Roy est titulaire d'un Ph. D. en génie mécanique (Laval), d'une maîtrise en génie (1992) et d'un baccalauréat en génie (1990) de l'Université de Moncton.

Outre sa grande expérience en enseignement et administration, M. Roy a une très grande connaissance du milieu universitaire. Il s'est impliqué dans un très grand nombre de comités universitaires lui permettant ainsi d'acquérir une excellente connaissance des rouages de l'Université. Il a notamment participé aux travaux du Comité paritaire de relations de travail, au Comité consultatif conjoint, au Comité conjoint sur l'évaluation administrative de l'enseignement et au Comité paritaire de promotion et permanence. Il a aussi participé à la négociation des trois dernières conventions collectives en l'Employeur et l'ABPPUM. M. Roy a obtenu le titre de Fellow de l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du N.-B.

R : 31-CGV-190413

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Pascale Rioux, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs nomme **M. Gilles Roy** au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour un mandat de 5 ans débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2024. »*

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

19. NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION –RECTORAT

Voir le Document T, p. 1-4

Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, trois membres du Conseil des gouverneurs, dont une ou un professeur-gouverneur, ont été élus afin de siéger au sein du Comité consultatif de sélection de la rectrice et vice-chancelière, du recteur et vice-chancelier.

Conformément aux recommandations du rapport KPMG portant sur le processus de sélection, les noms des membres du Comité consultatif de sélection ne seront pas publiés avant la fin du concours.

R : 32-CGV-190413

Jacques Paul Couturier, appuyé par Denise Frenette, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

20. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-190308

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

21. AFFAIRES NOUVELLES

La présidente remercie Alexandre Cédric Doucet, Samuel Haché et François Lemieux qui terminent leur mandat au Conseil des gouverneurs.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 8 juin 2019 au campus de Shippagan.

23. CLÔTURE

R : 33-CGV-190413

Gilles Lanteigne, appuyé par Paulette Robert, propose l'ajournement de la réunion.

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

La réunion se termine à 16 h.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-190413

